



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maisons de retraite

Question écrite n° 48170

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les exigences réglementaires dans les maisons de retraite. En effet, les personnes âgées nécessitent plus de soins et sont susceptibles d'avoir des malaises importants et/ou des malaises nécessitant une intervention rapide. Aujourd'hui, il n'existe pas de réglementation concernant le nombre minimum de personnel de nuit. Cependant, la DDASS demande la présence d'au moins une aide-soignante qualifiée parmi ces personnels ; pourtant il semble qu'il subsiste un manque de personnels, et cela, selon le nombre de résidents. Les mêmes difficultés semblent se répéter sur le nombre insuffisant de personnels en journée le week-end. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il entend prendre afin de remédier à ce manque exprimé par de nombreuses familles de résidents, et ainsi satisfaire les besoins de ces personnes âgées dans les maisons de retraite.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48170

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4182

Question retirée le : 27 mars 2012 (Fin de mandat)